

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Nathalie GUILBERT, Dominique MAILLET, Elise JOSCHT Annick PIEDERRIERE, Fabienne SAVATIER (arrivée à 20h30) et Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Stéphane DANION, Daniel HENRY, François LE COMTE, Dominique PERRICHOT, Claude PIEL et Gilles RUELLAND conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés: Mme Alice BERTRAND, et Mr Philippe BARGAIN

Était absente : Mme Nadia MONNIER

Ayant donné pouvoir : Mme Alice BERTRAND à Mme Elise JOSCHT, Mr Philippe BARGAIN à Mr Didier GUERIN.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2019 et propose de nommer Mme Marie-Françoise CHEVILLON, secrétaire de séance. Après délibération, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal 12 mars 2019 et nomme Mme Marie-Françoise CHEVILLON, secrétaire de séance.

CANTINE ET SERVICE PERISCLAIRE : BUDGET PRIMITIF 2019

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2019 **de la cantine et du service périscolaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'unanimité

la section Fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 105 270.00 €

- niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant,

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2019- **Assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'unanimité

la section Fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de

119 018.00 €

- niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant,

la section d'Investissement qui s'équilibre à hauteur de 168 881.00 €

- niveau de vote opération.

AFFECTATION DE RESULTAT 2018 : BUDGET ESPACE DE L'ETANG BLEU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 176 298,36 € et un déficit d'investissement de 154 631,45 €.

Il propose d'affecter la somme de 176 298,36 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, la proposition de Mr le Maire.

ESPACE DE L'ETANG BLEU : BUDGET PRIMITIF 2019 :

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2019 de l'espace de l'étang bleu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'unanimité

la section Fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de

149 539.00 €

- niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant,

la section d'Investissement qui s'équilibre à hauteur de 261 329.36 €

- niveau de vote opération

CAMPING MUNICIPAL : BUDGET PRIMITIF 2019 : APPROBATION

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2019 du camping municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'unanimité

la section Fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de

190 750.00 €

- niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant,

la section d'Investissement qui fait apparaître 126 218.00 € en dépenses et

191 823.08 € de recettes d'où un vote en suréquilibre de 65 605.08 €

- niveau de vote opération.

LOTISSEMENT RESIDENCE DE LA MOUTTE : BUDGET PRIMITIF 2019 : APPROBATION

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2019 lotissement résidence de la Moutte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'unanimité

la section Fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de

848 099.32 €

- niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant,

la section d'Investissement qui s'équilibre à hauteur de

410 489.32 €

- niveau de vote opération

AFFECTATION DE RESULTAT 2018 : BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 491 117,28 € et un excédent d'investissement de 227 756,98 €. Il propose d'affecter la somme de 491 117,28 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, la proposition du maire.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2019

Mr le Maire rappelle qu'en commission de finances, il avait été décidé d'attribuer les subventions communales aux bénéficiaires comme suit :

	2019
ACCA - fonctionnement	750,00 €
ACCA - nuisibles	750,00 €
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE PAIMPONT	1 000,00 €
BROCELI AND CO LES GENS D ICI	300,00 €
Gymnastique - participation aux frais de licence	300,00 €
Le Dahut	450,00 €
La Loggia - inauguration et spectacles scolaires	3 000,00 €
La Loggia - aide exceptionnelle 2018	2 000,00 €
RCB RUGBY PAIMPONT- participation aux frais de licence	1 500,00 €
RCB RUGBY PAIMPONT - organisation tournoi régional	680,00 €
UNC UNCAFN SdF	275,00 €
USPC - participation aux frais de licence	1 400,00 €
USPC - traçage terrain	500,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG PLELAN	100,00 €
INTERVAL	31 957,00 €
Yukikan Brocéliande	300,00 €
Yukikan Brocéliande - subvention exceptionnelle	50,00 €
OCCE - Ecole Paimpont	1 411,00 €
ECOLE PUBLIQUE PAIMPONT - voyage	2 520,00 €
ECOLE PUBLIQUE Plélan le Grand année scolaire 2016-2017	271,20 €
ECOLE PUBLIQUE Plélan le Grand année scolaire 2017-2018	2 395,74 €
ECOLE PUBLIQUE Plélan le Grand année scolaire	2 620,28 €
OGEC ECOLE NOTRE DAME année scolaire en cours	6 213,88 €
Total	60 744,10 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions présentées ci-dessus.

VOTE DES TAUX IMPOSITION 2019

Mr le Maire rappelle les taux d'imposition pour l'année 2018 et propose de les reconduire pour l'année 2019.

Le produit attendu pour l'année 2019 s'élève à 381 192 €.

PRODUITS DES TAXES 2019	Base 2018	Base 2019	Variation des bases	Taux communaux	produit attendu
Taxe habitation	1 416 538	1 463 000	3,3	10,22	149 519
Taxe foncière / bâti	1 104 251	1 160 000	5,0	12,67	146 972
Taxe foncière /non bâti	165 744	173 000	4,4	48,96	84 701
RECETTES TOTALES					381 192

Après délibération, le conseil municipal décide par 2 voix contre le maintien des taux (Annick PIEDERRIERE et Daniel HENRY), 3 abstentions (Fabienne SAVATIER, Dominique PERRICHOT et Gilles RUELLAND) et 12 voix pour le maintien de maintenir les taux 2018 pour l'année 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

DUREE D'AMORTISSEMENT : BUDGET COMMUNE

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que sur le budget de la commune, il est procédé aux amortissements.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres d'autoriser Mr le Maire à amortir les travaux d'éclairage public Roi Arthur sur 10 années à compter du budget 2019 selon le tableau d'amortissement présenté ci-dessous.

année	montant à amortir	nombre années	montant annuel	reste à amortir
2019	10 028,56	10,00	1 010,56	9 018,00
2020			1 002,00	8 016,00
2021			1 002,00	7 014,00
2022			1 002,00	6 012,00
2023			1 002,00	5 010,00
2024			1 002,00	4 008,00
2025			1 002,00	3 006,00
2026			1 002,00	2 004,00
2027			1 002,00	1 002,00
2028			1 002,00	0,00

COMMUNE : Budget primitif 2019 : approbation

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2019 de la COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'unanimité

la section Fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de

1 430 802,14 €

- niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant,

la section d'Investissement qui s'équilibre à hauteur de

1 422 924,14 €

- niveau de vote opération.

AMENAGEMENT RUE DU ROI SALOMON (OPERATION N°289) : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Les travaux d'aménagement de la rue du Roi Salomon peuvent bénéficier de subvention de la part du Conseil Régional, de la Communauté de Communes de Brocéliande et du Conseil Départemental.

Mr le Maire propose de valider ce plan de financement prévisionnel qui permettra de solliciter les demandes de subventions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de :

Dépenses		Recettes	
	Montant (H.T.)		Montant (H.T.)
Maîtrise d'œuvre - ARTOPIA	18,000.00 €	Conseil Départemental : produit des amendes de police : signalisation passage piétons	516.00 €
Prigent - topo et délimitation domaine public	4,965.00 €	Conseil Départemental : produit des amendes de police : aménagements piétonniers de long des voies	5,350.00 €
Travaux - tranche n°1 : rue du Roi Salomon et réseau eaux pluviales	217,007.75 €	Conseil Départemental : Tapis d'enrobée	7,980.00 €
		Conseil Départemental : réalisation de purges	6,520.00 €
		Communauté de Communes - fonds de concours accessibilité	26,905.50 €
		Conseil Régional au titre du patrimoine rural de Bretagne	6,585.00 €
		Total subvention	53,856.50 €
Cerema -analyse géotechnique	1,936.84 €		
		Autofinancement	188,053.09 €
TOTAL	241,909.59 €		241,909.59 €
TVA	48,381.92 €		
TOTAL TTC	290,291.51 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement de l'opération n°289
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES COMMUNES DU PATRIMOINE RURAL DE BRETAGNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention au titre des communes du Patrimoine Rural de Bretagne pour l'aménagement de voirie rue du Roi Salomon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU ROI SALOMON

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de voirie rue du Roi Salomon peuvent bénéficier de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande au titre de l'accessibilité. Mr le Maire propose de solliciter ce fonds de concours à hauteur de 26 905,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité :

- de solliciter un fonds de concours d'un montant 26 905,50 € auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande au titre de l'accessibilité pour les travaux de voirie rue du Roi Salomon
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier

ACQUISITION D'UNE AUTO-LAVEUSE

Mr HAUPAS, adjoint, rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé d'acquérir une auto-laveuse lors de la dernière commission finances.

Trois fournisseurs ont été consultés pour cette acquisition.

Fournisseurs	Type matériel	Prix H.T.
Gama 29	TGB3045	2 955,81 €
Hygial Ouest	SC400 B	3 785,74 €
Osci Kaivac	Omniflex autovac	2 990,00 €

Mr HAUPAS propose de retenir l'offre de la société GAMA 29.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de :

- valider le devis de l'entreprise Gama 29 d'un montant de 2 955,81 € H.T. pour la fourniture d'une auto-laveuse
- régler la dépense en investissement sur le budget du camping municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.